

COMMISSION EDUCATION ET CULTURE

Projet de feuille de route 2018-2020

Face à la montée du populisme, alimentée par la quête identitaire, l'urbanisation massive, la digitalisation des pratiques, l'économie façonnant le politique, la Commission éducation et culture engage quatre groupes de travail de nature à alerter et faire émerger des propositions d'actions.

La Commission éducation et culture a choisi de se concentrer sur quatre thématiques, au croisement des questions éducatives, culturelles, culturelles, artistiques, sociétales et civilisationnelles actuelles. Ces quatre groupes de travail s'inscrivent dans un projet plus global de construction, déploiement et renforcement de l'identité culturelle européenne.

Levier d'influence sur les politiques nationales et européennes, la Commission éducation et culture réunit un groupe d'experts qui entend être à la jonction de la communication entre le Conseil de l'Europe et les OING, afin de faire vivre les valeurs du Conseil de l'Europe dans les OING et de transmettre au Conseil de l'Europe les pratiques des OING.

Ce texte de présentation est un texte cadre, qui peut être assimilé à un corpus de recherche. Il vise à définir les pistes de réflexion qui seront abordées la première année en Commission éducation et culture. Etant donné que « choisir c'est renoncer », ce texte délimite les premières thématiques qui seront abordées dans la commission. Il sera éventuellement possible d'enrichir ces réflexions à l'issue de la première année, tout en respectant le plus possible le cadre décrit ci-dessous. La Commission éducation et culture se veut en effet porte-parole des OING de la Conférence.

PREMIER GROUPE DE TRAVAIL : LES CITES INTERCULTURELLES

Ce groupe de travail réfléchira aux facteurs d'une bonne intégration de tous dans les villes : comment bien vivre ensemble ? Cette question nous amènera à nous interroger sur les aspects civilisationnels, sociétaux, environnementaux et culturels inhérents à l'intégration de groupes d'origines diverses mais également à l'organisation des espaces des villes ainsi qu'aux politiques publiques et initiatives privées en matière d'éducation. Quelle est la place de la pédagogie liée à la mémoire nationale et supranationale pour des populations diverses ? Le réseau Cités Interculturelles du Conseil de l'Europe sera associé à ces réflexions afin de recueillir les bonnes pratiques et d'identifier les obstacles à la bonne intégration culturelle de tous dans les villes, notamment des migrants.

DEUXIEME GROUPE DE TRAVAIL : LE DROIT A L'EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'article 10 de la Charte sociale Européenne "Droit à la formation professionnelle", l'article 9 "Droit à l'orientation professionnelle" et l'article 15 "Droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté" sous-tendront les réflexions de ce groupe de travail. L'éducation est un droit fondamental : apprendre à lire, à écrire, suivre une formation pour avoir une – et plusieurs – activité(s) professionnelle(s) ou militante(s) afin d'être partie intégrante d'une société. Ce groupe s'interrogera sur le droit à la formation tout au long de sa vie d'adulte, sur l'implication des organisations économiques et sociales dans l'éducation des adultes ainsi que sur les liens étroits entre dignité, citoyenneté et travail (le droit au travail). Une société inclusive se construit en effet à travers une société apprenante.

TROISIEME GROUPE DE TRAVAIL : L'EUROPE DU PATRIMOINE ET DE LA CREATION

L'Europe, au-delà des adjonctions territoriales, s'est construite à travers des migrations intellectuelles, économiques, scientifiques, philosophiques et artistiques. En s'appuyant sur les recherches des Itinéraires Culturels, ce groupe de travail se penchera sur l'influence des routes à la fois terrestres et virtuelles en Europe, dans l'histoire et dans notre société contemporaine. Comment les déplacements des artistes et des créateurs d'un pays à l'autre participent-ils à « la rencontre de l'autre », au partage des idées (et des idéaux) et au développement d'une scène créative européenne ? Comment la diversité des patrimoines contribue à la formation d'une culture et d'une identité européenne ?

GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL : CITOYENNETE NUMERIQUE

Le développement des outils numériques est un formidable vecteur de partage de connaissances et d'outils d'éducation, favorisant la prise de conscience de la citoyenneté européenne et de la nécessité de s'engager dans le processus démocratique. Ce développement peut par ailleurs conduire à et/ou accentuer certaines fractures sociales et géographiques contre-productives à l'appropriation d'une citoyenneté européenne. Dans cette double optique, dans le prolongement des réflexions du groupe de travail du mandat précédent, et de la dernière conférence « Apprendre à vivre ensemble : un engagement partagé pour la démocratie », ce groupe de travail transversal s'interrogera sur comment et pourquoi les outils numériques contribuent, ou ne contribuent pas, à diffuser les droits humains et à construire une citoyenneté européenne, dans un objectif du bien-vivre ensemble; comment s'assurer que tous les citoyens, y compris les groupes de populations vulnérables et marginalisés aient accès à l'éducation à la citoyenneté numérique.

METHODOLOGIE

Note d'intention :

La Présidente et les Vice-présidents, Claude Vivier Le Got, Karl Donert et Julianne Lagadec, ont rédigé ces textes d'orientation sur les quatre groupes de travail que la commission souhaite mettre en place. Ils souhaitent que cette feuille de route définisse le corpus de travail. Ce texte n'est pas exclusif d'idées neuves que pourraient apporter les membres. Cependant, afin de rendre une note de synthèse et un rapport annuel précis portant sur des constatations et/ou des préconisations, la Présidente et les Vice-présidents souhaiteraient que ce corpus de travail soit le plus respecté possible.

Axes méthodologiques principaux :

Les quatre groupes de travail seront amenés à rédiger des rapports annuels, qui seront soumis à validation, avant de rédiger une synthèse finale.

Chaque année, le pilotage et le bon suivi des groupes de travail seront amenés à changer, afin de permettre aux membres de la commission de s'investir et d'apporter un nouveau regard, en tant que rapporteur, coordinateur ou président du groupe de travail.

La première réunion de la commission visera à définir les principales étapes de travail, et les thématiques précises choisies pour l'année 2018.

Année 2018 :

Définition des premières thématiques de recherche à partir de la feuille de route de la commission.

Rédaction d'un rapport annuel dans chaque groupe de travail.

Année 2019 :

Définition des nouvelles thématiques de recherche à partir des conclusions de l'année 2018.

Rédaction d'un rapport annuel dans chaque groupe de travail.

Année 2020 :

Définition des dernières thématiques de recherche à partir des conclusions de l'année 2019.

Rédaction du dernier rapport annuel dans chaque groupe de travail.

Rédaction d'une synthèse finale dans chaque groupe de travail.